

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_24
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative

**OBJET : Attribution et versement des subventions de fonctionnement
« formations » - Football Club Olympique Firminy Inersport
(FCOFI) – Firminy Vallée Ondaine Handball (FVOH) – au titre de
l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides publiques et à l'encadrement des subventions,

Vu le dispositif de soutien municipal d'aide à la formation qui prévoit une prise en charge de 50% des frais réellement engagés, avec un plafond de 200 euros par formation, avec un droit de tirage annuel plafonné pour chaque club, établi sur la base du nombre d'adhérents – le ratio étant actuellement de 2 € pour un adhérent résidant à l'extérieur de Firminy et de 4 € pour un résident Appelou ;

Considérant que la Ville de Firminy est régulièrement sollicitée par des clubs Appelous pour des subventions exceptionnelles, qui complètent celles de fonctionnement et sont destinées à diverses utilisations : frais de transport, de formation, organisation d'une journée spécifique, etc.....,

Considérant que l'association « Football Club Olympique Firminy Inersport (FCOFI) » sollicite une participation aux dépenses liées aux formations de plusieurs membres du club, pour un coût total de 812,00 €,

Considérant que la participation de la Ville de Firminy, sur la base de ce dispositif et des factures présentées par l'association précitée, est arrêtée à 406,00 €, tandis que le droit de tirage du club s'établit à 1836,00 € (507 adhérents extérieurs et 201 adhérents Appelous),

Considérant que l'association « Firminy Vallée de l'Ondaine Hand-ball » sollicite une participation aux dépenses liées aux formations de plusieurs membres du club, pour un coût total de 1613,20 €,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_24
Référence Nomenclature n°7.5

Considérant que la participation de la Ville de Firminy, sur la base de ce dispositif et des factures présentées par l'association précitée, est arrêtée à 806,60 € et que le droit de tirage du club s'établit à 616,00 € (81 adhérents extérieurs et 54 adhérents Appelés),

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « formations » de :
 - o 406,00 € pour le Football Club Olympique de Firminy Inersport
 - o 616,00 € pour Firminy Vallée de l'Ondaine Hand-ball
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « formations » de :
 - o **406,00 €** pour le Football Club Olympique de Firminy Inersport
 - o **616,00 €** pour Firminy Vallée de l'Ondaine Hand-ball
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING

Le Maire,

MAIRIE DE FIRMINY
R.F.
★ (42702) ★
Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ..01/06/2026.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**Attribution et versement des subventions de fonctionnement
« formations » - Football Club Olympique Firminy Inersport (FCOFI) –
Firminy Vallée Ondaine Handball (FVOH) – au titre de l'année 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAING Claire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	31
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33